

Annexe 6 : Déclaration sur l'honneur relative aux systèmes de contention et d'embarquement des animaux

En Région Pays de la Loire, le bénéfice des aides du plan de compétitivité des exploitations d'élevage (PCE) est conditionné pour les systèmes bovins et ovins à l'existence sur le lieu principal d'élevage, au moment de la réception des travaux, d'un **système de contention et d'embarquement des animaux selon les préconisations en vigueur.**

Identification de l'exploitation :

Exploitation individuelle

Nom : _____ Prénom : _____

Exploitation sociétaire

Dénomination sociale : _____
Adresse : _____
Code Postal : □□□□□□ Commune : _____
Téléphone : □□□□□□□□□□ N° PACAGE : □□□□□□

Je m'engage à ce que, au moment de ma demande de solde PCE, mon exploitation comporte un système de contention et d'embarquement des animaux.

Fait le _____, à _____

Signature (de tous les associés si GAEC)

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE

Annexe 7 : Déclaration de conformité de l'expertise de dimensionnement PCAE

Cette déclaration permet de déterminer la situation de l'exploitation avant et après projet au regard des exigences de la directive nitrates et le cas échéant de déterminer les différentes capacités liées au projet nécessaires au calcul de l'aide de mise aux normes.

(Pour toute précision complémentaire : se reporter à la notice d'information PCAE et au règlement de l'appel à projets.)

Identification du demandeur :

NOM/Prénom ou raison sociale :

N° SIRET : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

et/ou

N° PACAGE : | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises

concerne uniquement les agriculteurs

Aucun numéro attribué

ATTESTATION DU TECHNICIEN

Je soussigné(e) :

(Organisme et nom/prénom du technicien ayant réalisé les expertises de dimensionnement)

atteste que :

- les expertises de dimensionnements AVANT et APRES projet des capacités agronomiques de stockage des effluents d'élevage ont été réalisées avec le **DEXEL** et comportent au minimum :
- le descriptif du cheptel ;
 - le détail des quantités à épandre imports / exports (en particulier par ouvrage de stockage nature de l'effluent stocké, nature et surface cultures réceptrices, période d'épandage en mois par culture réceptrice (selon le niveau de détail suivant prairies, maïs, céréales, autres cultures, export), quantité d'azote annuelle épandue ou exportée ;
 - le descriptif des unités de stockage des déjections et le détail des calculs de capacités réglementaire et agronomique ;
 - le dimensionnement du système de traitement des effluents peu chargés (si de tels ouvrages existent) ;

Situation avant-projet :

Cas où l'expertise avant travaux n'est pas nécessaire (cocher la ou les case(s)) :

- L'élevage est une installation classée pour l'environnement qui relève du régime de l'enregistrement ou de l'autorisation, sans modification des effectifs indiqués depuis l'arrêté.
- L'éleveur est un JA installé depuis moins de 2 ans en exploitation individuelle ou en société ou l'éleveur est un JA et se situe pendant la période de réalisation des actions définies dans le plan d'entreprise pour réaliser et achever ses travaux (factures acquittées) de mise aux normes.
- Les bâtiments de logement de l'ensemble des filières animales présentes sur l'exploitation, avant-projet, sont tous des litières accumulées intégrales stockables au champ.

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE

Sinon, l'expertise est nécessaire :

Et je joins à la présente déclaration, le DEXEL avant-projet relatif aux calculs des capacités agronomiques ou PREDEXEL.

Elles sont suffisantes au regard de la réglementation en vigueur en zone historique ($Eu \geq Rm$).

	FOSSE(S) : Volume utile		FUMIERE (S) : Surface totale		Systèmes de traitement des effluents peu chargés (m³ ou m²)
Capacités existantes (Eu)	m ³	Capacités existantes (Eu)	m ²	Capacités existantes (Eu)	
Capacités réglementaires (Rm)	m ³	Capacités réglementaires (Rm)	m ²	Capacités réglementaires (Rm)	

Situation après projet :

Cas où l'expertise avant travaux n'est pas nécessaire (cocher la case) :

- Les bâtiments de logement de l'ensemble des filières animales présentes sur l'exploitation, après projet, seront tous des litières accumulées intégrales stockables au champ ;*

Sinon, l'expertise est nécessaire :

Et je joins à la présente déclaration, le DEXEL après projet relatif aux calculs des capacités agronomiques ou PREDEXEL. Les capacités de stockage en projet sont indiquées ci-après. Elles sont suffisantes au regard de la réglementation en vigueur ($Eu + Pu \geq Cm$).

	FOSSE(S) : Volume utile		FUMIERE (S) : Surface totale		Systèmes de traitement des effluents peu chargés (m³ ou m²)
Capacités existantes remobilisées (Eu)	m ³	Capacités existantes remobilisées (Eu)	m ²	Capacités existantes remobilisées (Eu)	
Capacités projetées (Pu)	m ³	Capacités projetées (Pu)	m ²	Capacités projetées (Pu)	
Capacités réglementaires (Cm) (minimum à créer)	m ³	Capacités réglementaires (Cm) (minimum à créer)	m ²	Capacités réglementaires (Cm) (minimum à créer)	

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE

Aide mise aux normes :

- Si je suis concerné par l'aide à la mise aux normes, les parts des capacités de stockage créées (projet) prises en charges dans le cadre du PCAE sont indiquées ci-après.

	FOSSE(S) : Volume utile		FUMIERE (S) : Surface totale
Capacités projetées (Pu)	m ³	Capacité projetée (totale) (Pt)	m ²
Capacité(s) non admissible(s) au financement (Cx)	m ³	Capacité(s) non admissible(s) au financement (Cx)	m ²
Capacités réglementaires (Cm) (minimum à créer)	m ³	Capacités réglementaires (Cm) (minimum à créer)	m ²

Lorsque le projet amène un changement de système de déjections (passage d'un mode de logement sur fumier en tout lisier par exemple) le report des capacités se fait à valeur constante, c'est à dire 1m² de fumière=1m³ de fosse, que l'on passe de fumier à lisier ou l'inverse.

Les équipements de traitement d'effluents concourent à réduire le dimensionnement des fosses. A ce titre, ils sont totalement éligibles à l'aide mise aux normes.

NB : les codes font références à ceux utilisés dans le Dexel ou le pré Dexel.

Le technicien*	Le demandeur (obligatoire)
Date :	Date :
Signature et Cachet de l'organisme	Signature(s) : (du gérant en cas de société et de tous les associés pour les GAEC)

* facultatif si aucune expertise de dimensionnement n'est nécessaire avant et après projet.

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE

DIAGNOSTIC PREALABLE – CALCUL DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE en PRODUCTION PORCINE

CALCUL DES BESOINS ALIMENTAIRES (moyennes)				
	NOMBRE D'ANIMAUX	BESOIN ANNUEL PAR ANIMAL (en kg)	BESOIN ANNUEL TOTAL (en kg)	
TRUIES PRESENTES / AN		1 200		
PORCELETS SORTIS PS / AN		40		
PORCS CHARCUTIERS PRODUITS / AN		225		
TOTAL BESOINS ELEVAGE (1)				
CALCUL DES QUANTITES ANNUELLES DE MATIERES PREMIERES PRODUITES ET ACHETEES LOCALEMENT (Pays de la Loire et départements limitrophes) (moyennes)*				
	SURFACES (ha) dédiées à l'atelier (A)	RENDEMENT (T / ha)* (B)	PRODUCTION (A)x(B)	ACHATS LOCAUX Dépt :
Maïs irrigué		10		
Maïs non irrigué		9		
Autres céréales		7		
Protéagineux		4		
Oléagineux		3		
Autres :		Rendement :		
TOTAL MATIERES PREMIERES PRODUITES SUR EXPLOITATION AGRICOLE (2)				
TOTAL MATIERES PREMIERES PRODUITES OU ACHETEES LOCALEMENT (3)				

CALCUL DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE	
BESOINS DE L'ELEVAGE	(1)
MATIERES PREMIERES PRODUITES OU ACHETEES LOCALEMENT (2)+(3) =(4)	
AUTONOMIE ALIMENTAIRE (%)	(4) / (1) =

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE

DIAGNOSTIC PREALABLE – CALCUL DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE en PRODUCTION BOVIN ALLAITANT

CALCUL DES BESOINS ALIMENTAIRES (moyennes)				*Références INOSYS réseau d'élevage
Type de système (choisir le système qui se rapproche le plus de l'exploitation)	Nombre d'UGB présents sur l'année (a)	Quantité de concentrés kg/UGB (b)	Quantité moyenne* de concentrés kg/UGB	Besoin annuel de concentrés total (kg) (a) * (b) = (c)
Système naisseur extensif			200-300	
Système naisseur intensif			300-400	
Système naisseur-engraisseur (hors Blonde d'Aquitaine – Parthenaise)			400-800	
Système naisseur-engraisseur Blonde d'Aquitaine – Parthenaise			800-1200	
Système engraisseur			2350-2600	
TOTAL BESOINS ELEVAGE (1)				

CALCUL DES QUANTITES ANNUELLES DE MATIERES PREMIERES PRODUITES ET ACHETEES LOCALEMENT (Pays de la Loire et départements limitrophes) (moyennes)*				
	SURFACES (ha) dédiées à l'atelier (A)	RENDEMENT (T / ha)* (B)	PRODUCTION (A)x(B)	ACHATS LOCAUX Dépt :
Maïs irrigué		10		
Maïs non irrigué		9		
Autres céréales		7		
Protéagineux en pur		4		
Oléagineux		3		
Autres :		Rendement :		
TOTAL MATIERES PREMIERES PRODUITES SUR EXPLOITATION AGRICOLE (2)				
TOTAL MATIERES PREMIERES PRODUITES OU ACHETEES LOCALEMENT (3)				

CALCUL DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE	
BESOINS DE L'ELEVAGE	(1)
MATIERES PREMIERES PRODUITES OU ACHETEES LOCALEMENT (2)+(3)=	(4)
AUTONOMIE ALIMENTAIRE (%)	(4) / (1) =

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE

DIAGNOSTIC PREALABLE – CALCUL DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE en PRODUCTION BOVIN LAIT

CALCUL DES BESOINS ALIMENTAIRES (moyennes)				<i>*Références INOSYS réseau d'élevage</i>
Type de système (choisir le système qui se rapproche le plus de l'exploitation)	Nombre d'UGB lait présents sur l'année	Quantité de concentrés kg/UGB lait	Quantité moyenne* de concentrés kg/UGB	Besoin annuel de concentrés total (kg) (a) * (b) = (c)
Système silo ouvert sans pâturage			1250-2030	
système silo ouvert avec pâturage			1080-1640	
système silo fermé			940-1420	
système bio			470-930	
TOTAL BESOINS ELEVAGE (1)				
CALCUL DES QUANTITES ANNUELLES DE MATIERES PREMIERES PRODUITES ET ACHETEES LOCALEMENT (Pays de la Loire et départements limitrophes) (moyennes)*				
	SURFACES (ha) dédiées à l'atelier (A)	RENDEMENT (T / ha)* (B)	PRODUCTION (A)x(B)	ACHATS LOCAUX Dépt :
Maïs irrigué		10		
Maïs non irrigué		9		
Autres céréales		7		
Protéagineux en pur		4		
Oléagineux		3		
Autres :		Rendement :		
TOTAL MATIERES PREMIERES PRODUITES SUR EXPLOITATION AGRICOLE (2)				
TOTAL MATIERES PREMIERES PRODUITES OU ACHETEES LOCALEMENT (3)				

CALCUL DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE	
BESOINS DE L'ELEVAGE	(1)
MATIERES PREMIERES PRODUITES OU ACHETEES LOCALEMENT (2)+(3)=	(4)
AUTONOMIE ALIMENTAIRE (%)	(4) / (1) =

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE

DIAGNOSTIC PREALABLE – CALCUL DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE en PRODUCTION CAPRINE

CALCUL DES BESOINS ALIMENTAIRES (moyennes)				*Références INOSYS réseau d'élevage
Type de système (choisir le système qui se rapproche le plus de l'exploitation)	Quantité de lait produit/an	Quantité de concentrés en g/l	Quantité moyenne* de concentrés en g/l	Besoin annuel de concentrés total (kg) (a) * (b) = (c)
pâturage et/ou vert			500	
ensilage ou enrubannage d'herbe			570	
ensilage maïs			500	
foin dominante luzerne			620	
autres foins et paille			>720	
TOTAL BESOINS ELEVAGE (1)				

CALCUL DES QUANTITES ANNUELLES DE MATIERES PREMIERES PRODUITES ET ACHETEES LOCALEMENT (Pays de la Loire et départements limitrophes) (moyennes)*				
	SURFACES (ha) dédiées à l'atelier (A)	RENDEMENT (T / ha)* (B)	PRODUCTION (A)x(B)	ACHATS LOCAUX Dépt :
Maïs irrigué		10		
Maïs non irrigué		9		
Autres céréales		7		
Protéagineux en pur		4		
Oléagineux		3		
Autres :		Rendement :		
TOTAL MATIERES PREMIERES PRODUITES SUR EXPLOITATION AGRICOLE (2)				
TOTAL MATIERES PREMIERES PRODUITES OU ACHETEES LOCALEMENT (3)				

CALCUL DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE	
BESOINS DE L'ELEVAGE	(1)
MATIERES PREMIERES PRODUITES OU ACHETEES LOCALEMENT (2)+(3)=	(4)
AUTONOMIE ALIMENTAIRE (%)	(4) / (1) =

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE

DIAGNOSTIC PREALABLE – CALCUL DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE en PRODUCTION OVINE

CALCUL DES BESOINS ALIMENTAIRES (moyennes)				<i>*Références INOSYS réseau d'élevage</i>
Type de système (choisir le système qui se rapproche le plus de l'exploitation)	Nb de brebis	Quantité de concentrés en kg/brebis	Quantité moyenne* de concentrés en kg/brebis	Besoin annuel de concentrés total (kg) (a) * (b) = (c)
système conventionnel			160 - 260	
système bio			80 - 180	
TOTAL BESOINS ELEVAGE (1)				
CALCUL DES QUANTITES ANNUELLES DE MATIERES PREMIERES PRODUITES ET ACHETEES LOCALEMENT (Pays de la Loire et départements limitrophes) (moyennes)*				
	SURFACES (ha) dédiées à l'atelier (A)	RENDEMENT (T / ha)* (B)	PRODUCTION (A)x(B)	ACHATS LOCAUX Dépt :
Maïs irrigué		10		
Maïs non irrigué		9		
Autres céréales		7		
Protéagineux en pur		4		
Oléagineux		3		
Autres :		Rendement :		
TOTAL MATIERES PREMIERES PRODUITES SUR EXPLOITATION AGRICOLE (2)				
TOTAL MATIERES PREMIERES PRODUITES OU ACHETEES LOCALEMENT (3)				

CALCUL DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE	
BESOINS DE L'ELEVAGE	(1)
MATIERES PREMIERES PRODUITES OU ACHETEES LOCALEMENT (2)+(3)=	(4)
AUTONOMIE ALIMENTAIRE (%)	(4) / (1) =

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE

DIAGNOSTIC PREALABLE – BESOINS EN EQUIPEMENT

BESOINS PRIORITAIRES EN EQUIPEMENTS	TRAVAUX PREVUS	SITUATION AVANT TRAVAUX	SITUATION APRES TRAVAUX
<u>Equipements pour la création ou le changement du type de stockage</u>			
RAPPEL BESOINS ALIMENTAIRES (1)			
CAPACITE TOTALE DE STOCKAGE DES MATIERES PREMIERES (hors minéraux)	Oui / Non		
Dont <u>stockage à plat</u>	Oui / Non		
Dont stockage en cellules <u>non couvertes</u>	Oui / Non		
Stockage en <u>cellules couvertes</u>	Oui / Non		
Stockage en <u>silo tour ou silo souple</u>	Oui / Non		
<u>Autres équipements permettant de réduire le risque Trichine :</u>			
Pré-nettoyeur	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
Ventilateur	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
Aspirateur industriel	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
Couverture de la fosse de réception	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
<u>Equipements FAF éligibles uniquement dans le cas d'une création de FAF :</u>			
Pesée et réception des matières premières			Oui / Non
Cœur de fabrique et transfert de l'aliment			Oui / Non
Stockage des minéraux et / ou tourteaux			Oui / Non
Traçabilité / qualité			Oui / Non
Passerelles de cellules			Oui / Non

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE